



LUCE LAPIN

L'Union européenne exporte chaque année quelque 3 millions de bovins, d'ovins et de caprins par voie maritime. Destination : l'Afrique et le Moyen-Orient. De son côté, la France en exporte 150 000 au départ du port de Sète.

Quand des animaux sont blessés ou meurent à bord d'un cargo, les balancer à la mer semble chose courante, et pourtant, c'est illégal, sans compter la pollution que cela entraîne. On trouve de plus en plus de cadavres sur les plages : en avril dernier, « *trois carcasses de bovins se sont échouées sur les plages de Majorque et neuf en Israël* », rapporte Adeline Colonat, chargée de la campagne Transports de l'association Welfarm, Protection mondiale des animaux de ferme (welfarm.fr). On soupçonne fortement certains navires en provenance d'Amérique du Sud de ne pas transporter que des bovins, mais aussi... de la cocaïne.

Il n'est procédé à aucune vérification du nombre d'animaux à l'arrivée des cargos, ni de leur état. Même la Commission européenne est impuissante. « *Puisque les autorités françaises autorisent ces exportations, nous voudrions bien savoir comment [elles contrôlent] ce qui se passe en mer [...]* », interroge Adeline.

Au port de Sète, symbole des exportations en France, 85 % des navires bétailiers sont des bateaux-poubelles, qui « *présentent un risque*

La Méditerranée, zone de non-droit

élevé en matière de sécurité maritime ». En 2019, ce port a rénové ses installations, avec notamment un nouveau hangar, et « *s'est également doté d'une certification "Bien-être animal"* ». L'été dernier pourtant, les animaux attendaient des heures dans les camions, en plein soleil. Beaucoup de maltraitance aussi dans la manipulation qu'ils subissent (coups de bâton, coups de pied...). Des trajets interminables et, à l'arrivée, un abattage cruel (youtube.com/watch?v=XN_J_rsAqko). Un grand bravo à Welfarm pour cette enquête!

Pour agir contre ces transports : pétition sur action-transports.fr

Le 3 juillet 2019, l'incendie d'une partie de la station d'épuration d'Achères (78), gérée par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siapp), a conduit au déversement d'une grande quantité d'eaux usées dans la Seine. Plusieurs millions de poissons ont été tués. Le 20 avril 2020, Paris Animaux Zoopolis (zoopolis.fr) a saisi, et c'est une première, le tribunal administratif de Versailles et demandé « *réparation des atteintes portées aux poissons qu'elle s'est donné pour mission de défendre* ». Du nouveau ! Mardi 16 juin 2020, la députée du Val-d'Oise Cécile Rilhac (LREM) a adressé une question écrite (QE n° 30384) au ministère de la Transition écologique et solidaire, demandant que « *tout soit mis en œuvre afin de nettoyer le taux d'oxygène nocif dans la Seine* ». ●

luce-lapin-et-copains.com
(luce-lapin-et-copains@gmail.com).

